

Communiqué de presse, 12 septembre 2019

Dix ans d'expérience dans les mesures nationales de la qualité

Il y a dix ans, les agents payeurs et fournisseurs de prestations du système de santé suisse se sont regroupés au sein de l'association ANQ. Ensemble, ils ont accompli de nombreux progrès : tous les hôpitaux et cliniques suisses participent aujourd'hui aux mesures nationales de la qualité uniformes et obligatoires de l'ANQ, avec publication transparente des résultats. L'association est prédestinée à jouer aussi à l'avenir un rôle central dans les mesures nationales de la qualité, comme l'a démontré l'événement de jubilé de l'ANQ célébré ce jour à Berne. De nombreux représentants des domaines de la santé, de la politique et de l'administration ont répondu présents.

L'ANQ a célébré aujourd'hui ses dix ans d'existence lors d'un événement à Berne. Dès le début des festivités, Thomas Straubhaar, président de l'ANQ, a souligné l'importance du regroupement des agents payeurs et fournisseurs de prestations du système de santé suisse au sein de l'association ANQ : « Malgré des orientations différentes, les organes responsables ont réussi à tirer sur la même corde et d'atteindre ensemble des objectifs ambitieux. » Trois conférenciers de renom ont également salué les réalisations accomplies à ce jour par l'association : Pascal Strupler, Directeur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, Heidi Hanselmann, Présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé CDS, ainsi que Prof Dr Urs Brügger, Directeur de la Haute école spécialisée bernoise HESB.

Elaboration et mise en œuvre du premier contrat national de la qualité

Sur mandat des partenaires tarifaires et de tous les cantons, l'ANQ développe, coordonne et réalise depuis dix ans des mesures nationales de la qualité contraignantes dans tous les hôpitaux et cliniques suisses. Avec l'élaboration et la mise en œuvre du premier contrat national de la qualité, l'ANQ a accompli un grand travail de développement : aujourd'hui, 15 indicateurs de qualité, pertinents pour les résultats, font l'objet d'un relevé national uniforme. Les résultats sont publiés de manière transparente. Cette évolution a déclenché d'importants processus de changement au sein des hôpitaux et cliniques et a ouvert un nouveau champ d'action aux agents payeurs.

Prête à relever les futurs défis

L'ANQ évolue dans un environnement dynamique. Parmi les défis actuels, Petra Busch, Directrice de l'ANQ, a mentionné l'extension des mesures de la qualité au secteur ambulatoire hospitalier, ainsi que la révision de l'art. 58 LAMal : « Grâce à de nombreuses années d'expérience en matière de mesures nationales de la qualité basées sur un contrat de la qualité, l'association est bien préparée pour l'avenir », a-t-elle déclaré. « L'ANQ dispose d'un vaste réseau et la coordination entre les partenaires est bien établie. Depuis la création de l'association, les connaissances d'experts ont été régulièrement intégrées, raison pour laquelle l'ANQ est prédestinée à jouer aussi à l'avenir un rôle fondamental en matière de qualité dans le secteur de la santé. »

Téléchargement [images de presse](#)



Pour toute information, merci de vous adresser à :

Dr Petra Busch, Directrice

Tél. 031 511 38 40, petra.busch@anq.ch

L'ANQ promeut la qualité dans les hôpitaux et les cliniques

L'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques (ANQ) coordonne et réalise des mesures de la qualité dans les soins aigus, en réadaptation et en psychiatrie. Les résultats permettent d'effectuer des comparaisons transparentes au niveau national, à partir desquelles les hôpitaux et les cliniques peuvent développer des mesures ciblées pour améliorer leur qualité. Les membres de l'ANQ sont H+ Les hôpitaux de Suisse, santésuisse, curafutura, les assurances sociales fédérales, les cantons et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé. L'activité de l'association s'oriente à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), l'ANQ travaille à but non lucratif.

Plus d'infos : www.anq.ch